



**MODIFICATION N° 1** datée du 1<sup>er</sup> avril 2024 apportée au prospectus simplifié daté du 26 juin 2023.

**FONDS PH&N**  
**Parts de série A, de série D, de série F et de série O du**  
**Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North**  
**(le « Fonds »)**

La présente modification n° 1 datée du 1<sup>er</sup> avril 2024 apportée au prospectus simplifié du Fonds daté du 26 juin 2023 (le « prospectus simplifié ») renferme certains renseignements supplémentaires sur le Fonds. Le prospectus simplifié relatif au Fonds devrait être lu à la lumière de ces renseignements. Les expressions utilisées, mais non définies, dans la présente modification n° 1 ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié. Les numéros de page renvoient aux pages de la version commerciale imprimée du prospectus simplifié.

### Résumé

Le prospectus simplifié est par les présentes modifié afin d'annoncer la dissolution proposée du Fonds, qui prendra effet après la fermeture des bureaux le 14 juin 2024 ou vers cette date. En prévision de cette dissolution, les parts du Fonds ne pourront plus être souscrites par de nouveaux investisseurs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ou vers cette date. Les investisseurs bénéficiant de régimes d'achat automatique existants seront autorisés à effectuer des achats supplémentaires de parts du Fonds dans le cadre de ces régimes jusqu'à la fermeture des bureaux le 14 juin 2024, date à laquelle le Fonds n'acceptera plus de placements.

### Modification

Le prospectus simplifié est par les présentes modifié comme suit :

1. La page couverture du prospectus simplifié est modifiée comme suit :
  - i) l'appel de note 9 est ajouté immédiatement après l'appel de note 2, à côté du nom du Fonds;
  - ii) le texte suivant est ajouté comme note 9 immédiatement après la note 8 :

<sup>9</sup> Le Fonds d'obligations indexées sur l'inflation sera dissous le 14 juin 2024 ou vers cette date. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, les parts du Fonds d'obligations indexées sur l'inflation ne pourront plus être souscrites par de nouveaux investisseurs. Les investisseurs bénéficiant d'un régime d'achat automatique pour les parts du Fonds d'obligations indexées sur l'inflation au 1<sup>er</sup> avril 2024 pourront continuer d'investir aux termes de ce régime jusqu'au 14 juin 2024, date à laquelle le Fonds d'obligations indexées sur l'inflation n'acceptera plus de placements. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements.
2. L'information qui figure à la rubrique *Restrictions à la souscription de parts de certains Fonds*, à la page 23 du prospectus simplifié, est modifiée par l'ajout du paragraphe suivant immédiatement après le quatrième paragraphe de la rubrique :

Le Fonds d'obligations indexées sur l'inflation sera dissous le 14 juin 2024 ou vers cette date. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, les parts du Fonds d'obligations indexées sur l'inflation ne pourront plus être souscrites par de nouveaux investisseurs. Les investisseurs bénéficiant d'un régime d'achat automatique pour les parts du Fonds d'obligations indexées sur l'inflation au 1<sup>er</sup> avril 2024 pourront continuer d'investir aux termes de ce régime jusqu'au 14 juin 2024, date à laquelle le Fonds d'obligations indexées sur l'inflation n'acceptera plus de placements. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements.

3. Le tableau *Détail du Fonds* à la page 82 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant après le tableau :

Le Fonds d'obligations indexées sur l'inflation sera dissous le 14 juin 2024 ou vers cette date. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, les parts du Fonds d'obligations indexées sur l'inflation ne pourront plus être souscrites par de nouveaux investisseurs. Les investisseurs bénéficiant d'un régime d'achat automatique pour les parts du Fonds d'obligations indexées sur l'inflation au 1<sup>er</sup> avril 2024 pourront continuer d'investir aux termes de ce régime jusqu'au 14 juin 2024, date à laquelle le Fonds d'obligations indexées sur l'inflation n'acceptera plus de placements. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour obtenir plus de renseignements.

### Quels sont vos droits?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre votre contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Phillips, Hager & North gestion de placements est une division de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., le gestionnaire du Fonds et une filiale indirecte en propriété exclusive de Banque Royale du Canada.

® / <sup>MC</sup> Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.  
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2024

104746 (04-2024)

## Attestation du Fonds, du gestionnaire, du promoteur et du placeur principal

Le 1<sup>er</sup> avril 2024

La présente modification n° 1 datée du 1<sup>er</sup> avril 2024, et le prospectus simplifié daté du 26 juin 2023 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North  
(le « Fonds »)

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., pour le compte du Fonds, et en sa qualité de gestionnaire et de promoteur du Fonds, et en sa qualité de placeur principal de toutes les séries, à l'exception de la série D du Fonds.

(signé) « Damon G. Williams »

Damon G. Williams  
Chef de la direction

(signé) « Heidi Johnston »

Heidi Johnston  
Chef des finances, Fonds RBC GMA

Pour le compte du conseil d'administration de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., pour le compte du Fonds, et en sa qualité de gestionnaire et de promoteur du Fonds, et en sa qualité de placeur principal de toutes les séries à l'exception de la série D du Fonds.

(signé) « Douglas Coulter »

Douglas Coulter  
Administrateur

(signé) « Daniel E. Chornous »

Daniel E. Chornous  
Administrateur

## Attestation du placeur principal

*Le 1<sup>er</sup> avril 2024*

À notre connaissance, la présente modification n° 1 datée du 1<sup>er</sup> avril 2024, et le prospectus simplifié daté du 26 juin 2023 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Fonds d'obligations indexées sur l'inflation Phillips, Hager & North  
(le « Fonds »)

Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée, en sa qualité de placeur principal des parts de série D du Fonds.

*(signé) « Mark Neill »*

---

Mark Neill  
Président